

**SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MENAGERES**

Groupement de Lamotte-Salbris

**COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
REUNION DU 27 MAI 2009
A 18 HEURES 15**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept Mai à 18 heures 15, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Étaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, CHAUVIN, BERRUE, CHARPENTIER, CHOPINEAU, CHESNEAU, MICHOUX, PITAULT et DELANOUE.

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Madame LENOBLE, Messieurs LEHOUX et LOMBARDI.

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Mesdames BOUCHENY, PRIOL et MORIN, Messieurs DERBOIS et DOUCET..

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Monsieur HENRY

Étaient excusés : Madame VISOMBLIN (C.C.S.E), Madame GUYOT (C.C.C.F.S.A), Monsieur HENAUT (C.C.S.R), Monsieur COUTAN (C.C.S.E) , Monsieur DELAITRE (C.C.S.E), Monsieur COLAS DES FRANCS (C.C.S.E), Monsieur OUVRY (C.C.C.F.S.A), Monsieur FROMENT (C.C.C.F.S.A), Monsieur NIEUVIARTS (C.C.C.F.S.A).

Étaient absents : Monsieur AGUETTAZ (C.C.C.S.),

Assistaient à la réunion : M^{me} BRAS, secrétaire du syndicat,
M^{me} ROUSSEAU, chargé de mission communication
M. AFFOUARD, responsable technique

Monsieur CHAUVET, receveur syndical, s'est excusé.

Monsieur VOVELLE (C.C.C.F.S.A) démissionnaire.

I. Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 09 Avril 2009

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. Autorisation de signature du marché « acquisition d'un ensemble bennes à ordures ménagères.

La Commission d'Appel d'Offres réunie avant la réunion du Comité Syndical a retenu :

- Lot N°1 : Porteur : VOLVO pour un montant de **95 082.00 €.**

- Lot N°2 : Bennes : SEMAT pour un montant de **71 520.80 €.**

Le montant total de l'ensemble Benne à Ordures Ménagères est de **166 600 €**environ.

Les membres du Comité Syndical autorisent Monsieur le Président à signer le marché correspondant.

III. Personnel Syndical

Modification du régime indemnitaire

Suite à l'envoi des pièces jointes à la convocation, quelques modifications ont été apportées au document.

Afin de verser l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) en décembre, il est proposé l'application de la délibération à compter du 1^o juin 2009.

Concernant la prise en compte de la réduction de la prime en cas d'arrêt, il est proposé d'ajouter « consécutifs ou non ».

Ce projet de délibération a été transmis au Centre de Gestion et à la Sous-Préfecture pour avis.

Le Centre de Gestion a émis quelques remarques qui ont été prises en compte dans le document final et a félicité le SMICTOM pour la qualité de rédaction de ce projet.

Quant à la Sous-Préfecture, aucune remarque n'a été pour l'heure transmise.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical adoptent la délibération de modification du régime indemnitaire à l'unanimité.

Création de poste d'adjoint administratif

Afin de pourvoir au remplacement de **Mademoiselle ROUSSEAU** pendant son congé maternité, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif d'une durée de 5 mois.

L'agent recruté effectuera à la fois des tâches administratives et techniques .

L'agent recruté ne remplacera pas directement **Mademoiselle Stéphanie ROUSSEAU**.

Mademoiselle MOROT aura la gestion du service pendant l'absence de **Mademoiselle ROUSSEAU**.

Création de postes d'adjoints techniques

Afin d'assurer le service pendant les congés (maladie, annuels ou autre), le S.M.I.C.T.O.M. a la possibilité d'avoir recours à des agents saisonniers.

Des contrats peuvent être créés pour une durée maximale de 6 mois.

Monsieur DEZELU rappelle que les résultats des différentes réflexions d'optimisation (réduction de fréquence de collecte des déchets ménagères à Lamotte-Beuvron et des emballages) auront des conséquences sur le devenir de ces contrats.

Si les besoins venaient à perdurer sur 2010, des postes devraient être créés.

Dans l'attente de ces décisions, il existe une possibilité de créer des postes d'adjoints techniques pour besoins occasionnels afin de prolonger ces contrats.

Monsieur DEZELU suggère cette solution temporaire plutôt que de procéder à des recrutements d'agents et propose de créer des postes d'adjoints techniques pour besoins occasionnels.

En effet, les réductions de collecte engendreraient un effectif moindre.

Monsieur DOUCET souhaite que les agents contractuels soient fixés sur leur avenir au sein du S.M.I.C.T.O.M.

Monsieur DEZELU informe les membres du Comité Syndical que les conditions sont clairement exprimées en début de contrat.

Après avoir délibéré, ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Modification du tableau des congés exceptionnels du personnel

Lors de l'élaboration du règlement intérieur, le groupe de travail avait proposé de reconsidérer la durée de certains congés exceptionnels.

Ces propositions n'ayant pas requis l'unanimité des membres du bureau, **Monsieur DEZELU** demande aux membres du Comité Syndical de trancher sur ces modifications en votant ligne par ligne.

Concernant :

- Le décès d'un conjoint ou d'un enfant :
5 votes pour maintenir à 3 jours
13 votes pour porter à 5 jours

La durée sera donc modifiée.

- Le décès d'un père ou d'une mère :
1 abstention
27 votes pour le maintien à 3 jours

La durée est maintenue à 3 jours.

- La maladie grave du conjoint, enfants, père, mère :
Les agents ayant la possibilité d'obtenir 12 jours de congé en cas de maladie d'un enfant, les membres du Comité Syndical souhaitent enlever le mot « enfant » de ce type de congé.

- Le mariage des enfants de l'agent :
5 votes pour porter à 3 jours
1 abstention
22 votes pour le maintenir à 2 jours

La durée est maintenue à 2 jours.

- Le mariage, décès des autres ascendants, mariages ou décès des collatéraux :
Tous les votes sont pour maintenir à 2 jours ce type de congés.

Monsieur PITAULT rappelle être dans l'attente des 2 points évoqués en réunion de bureau : les congés pour les agents élus et les congés supplémentaires pour temps de trajet.

IV. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets

Un exemplaire est distribué pour information à chaque délégué des communes.

Pour les communes non représentées et les 4 communautés de communes, un envoi sera fait la semaine prochaine.

Monsieur DEZELU rappelle que les Communautés de Communes devront en prendre acte.

V. Création de groupes de travail

Les réunions de ces groupes de travail se tiendront en journée.

A l'issue de celles-ci, des comptes-rendus seront transmis aux membres du Bureau et du Comité Syndical.

Monsieur CHESNEAU souhaite que les représentants des 4 Communautés de Communes composent ces groupes de travail.

Se portent volontaires :

Redevance spéciale :

-Madame PRIOL
-Monsieur NIEUVIARTS
-Monsieur LEHOUX
-Monsieur CHESNEAU
-Monsieur MICHOUX
-Monsieur OUVRY

Collecte des emballages en CO5 :

-Monsieur NIEUVIARTS
-Monsieur DOUCET
-Monsieur LEHOUX
-Monsieur CHOPINEAU
-Monsieur PITAULT
-Monsieur MICHOUX

Les groupes de travail sont composés des personnes énoncées ci-dessus et présidés par **Monsieur DEZELU**.

VI. Questions diverses

✓ **Monsieur DEZELU** informe les membres du Comité Syndical de la démission de **Monsieur VOVELLE**.

Les coordonnées de son remplaçant ont été transmises par la mairie de Menestreau en Villette.

Après réception de la délibération de la Communauté de Communes désignant un nouveau délégué, le S.M.I.C.T.O.M. devra procéder à l'élection de son 3^o Vice Président.

Monsieur DEZELU tient à souligner que la démission de **Monsieur VOVELLE** ne résulte pas de mauvais rapports avec le S.M.I.C.T.O.M. mais plutôt de relations internes à la mairie de Menestreau en Villette.

✓ La mairie de Lamotte Beuvron et la Communauté de Communes Cœur de Sologne organisent une réunion publique le 23 juin 2009 à 19 heures pour informer les habitants du passage de C2 en C1 des déchets ménagers.

Un groupe de travail, créé par la mairie de Lamotte Beuvron, se réunira les 4 et 11 juin 2009.

Monsieur AFFOUARD a été sollicité pour y participer.

Afin de préparer ces deux réunions, il serait souhaitable qu'une liste de questions soit transmise afin d'élaborer les différentes réponses à apporter.

Madame PRIOL précise que ces réunions ont pour objet de faire remonter les informations relatives aux différentes conséquences d'une modification de collecte.

Monsieur AFFOUARD pourra apporter des réponses techniques quant aux questions financières, il sera précisé que la comptabilité analytique sera appliquée.

Monsieur DEZELU souligne que la diminution de collecte des déchets ne divisera pas la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par deux.

✓ Une réunion d'information avec ECO-EMBALLAGES aura lieu le 10 juin à 17 heures à la salle des fêtes de St VIATRE dont l'objet est l'optimisation du service et les incidences du grenelle de l'environnement pour le S.M.I.C.T.O.M.

✓ L'édition N°4 du S.M.I.C.T.O.M. sera prêt pour être distribué mi-juin. Il comporte entre autre les modifications de tournée liées au 14 juillet 2009.

Les représentants des communes de Pierrefitte-sur-Sauldre, Chaon, St Viâtre, Souesmes, Lamotte-Beuvron, Vouzon, Selles-St-Denis, Orcay, Villeny, Menestreau-en-Villette, La Ferté-Imbault, et Theillay proposent une distribution en même temps que leurs bulletins municipaux par leurs services communaux.

✓ Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux maires de décider de modifier exceptionnellement les horaires d'ouvertures des déchèteries et plates-formes.

Dans cette hypothèse, le SMICTOM doit être averti de ces décisions.

✓ La collecte des déchets ménagers et des emballages a débuté le 4 mai 2009 sur la Ferté-Saint-Aubin sans conséquence pour les administrés. Personne n'a manifesté un quelconque oubli de collecte.

A l'issue des dernières collectes d'emballages, le S.I.C.T.O.M. d'Issoudun a effectué une caractérisation d'où ont été prélevés 25% de refus de tri.

Face à la nécessité d'une démarche de communication, **Mademoiselle MOROT** a commencé ses interventions en porte à porte en donnant des explications aux habitants lors d'erreurs de tri.

✓ Une dernière réunion de travaux de la déchèterie de Selles-Saint-Denis aura lieu le 3 juin 2009. Celle-ci rouvrira ses portes au public le Vendredi 5 juin 2009. La commune de Selles-Saint-Denis s'est chargée de distribuer l'information dans les boîtes aux lettres.

✓ Le planning des prochaines réunions est le suivant :

- | | |
|--|------------------------------|
| - Groupe de Travail pour le passages en C0,5 : | Jeudi 2 juillet 2009 à 17H30 |
| - Groupe de Travail pour la Redevance Spéciale : | Lundi 6 juillet 2009 à 16H30 |
| - Comité Syndical : | Lundi 6 juillet à 18H15 |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.